

Il a entrepris la défense de mon honorable ami le chef de l'opposition, accusé d'avoir gardé le silence sur une question importante et il a cité les paroles de sir Robert Peel qui a dit qu'il serait temps pour lui de prescrire une ordonnance lorsqu'il serait appelé. Je crois qu'au cours de sa tournée à travers le pays, l'honorable député qui dirige avec tant de distinction la loyale opposition de Sa Majesté, a dit, lui aussi, qu'il serait temps de donner son avis lorsqu'il serait appelé à le donner.

J'admetts qu'il y a des circonstances dans lesquelles un chef de l'opposition a parfaitement droit de dire, à propos d'un état de choses donné, qu'il sera temps pour lui de se prononcer quand il sera au pouvoir. Mais, relativement à cette question des écoles, le chef de la gauche n'est pas dans ce cas, il ne l'a pas été depuis deux mois, et si j'ainsi il l'a été antérieurement à l'adoption de l'arrêté réparateur, il ne l'est plus depuis l'adoption de cet arrêté.

Il a parcouru le pays et partout il a parlé de cette question des écoles. Il en a parlé un jour comme question légale et un peu comme question de fait ; à d'autres moments encore il a dit que, si les écoles du Manitoba étaient protestantes, c'était un crime auquel il mettrait fin. Mais le plus humble individu qui l'a entendu parler dans la province de l'ouest, le plus humble individu qui l'a entendu parler un peu partout dans le pays, sait parfaitement que tout le temps il a tourné autour de la question sans jamais l'envisager directement, non pas comme l'a dit l'honorable député de Bothwell, à la façon de l'animal chargé de tirer les marrons du feu, mais considérant la question comme une de celles auxquelles il avait peur lui-même de toucher. C'est d'autant plus extraordinaire de sa part qu'il est un des hommes les plus accomplis qu'il y ait dans le pays, un homme passé maître dans l'art de s'exprimer, un homme né, je crois, de parents français, et élevé dans sa langue maternelle et qui, cependant, si l'on veut bien me permettre d'exprimer une opinion, est passé maître dans l'art de s'exprimer dans ma propre langue, à moi.

Et cependant, bien qu'il occupe le premier rang dans le pays sous le rapport de s'exprimer, bien qu'il soit un rhéteur accompli, c'est aussi un homme toujours prêt à exprimer les opinions les plus exagérées et les plus extravagantes. On sait qu'une fois il a exprimé, relativement à l'insurrection du Nord-Ouest une opinion des plus risquées et des plus extravagantes ; on sait qu'une fois en 1891, à Boston, il a exprimé ce que je crois être une opinion très risquée, et si c'était le lieu de le dire, une opinion susceptible de donner prise à une accusation formelle. Mais il a évité et il évite encore d'exprimer une opinion sur les écoles du Manitoba. Il n'est pas dans la position qu'occupent les membres du gouvernement. Je ne discute pas dans ce moment si le gouvernement a eu tort ou raison.

Une VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. DAVIN : Si cette déclaration peut être agréable à entendre, je puis parfaitement le répéter à l'honorable député. Je vais exprimer ma propre opinion. Je l'ai déjà exprimée, mais ce n'est pas le point que je suis à traiter.

Plusieurs VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. DAVIN : Tous les rires et toutes les interruptions possibles ne m'empêcheront pas de dire ce que j'ai à dire.

M. DAVIN.

Une VOIX : Vous pouvez nous divertir.

M. DAVIN : Je vais disséquer la position du chef de la gauche, je vais le faire avec sang froid et avec le plus grand respect possible pour la question.

L'honorable député, comme je l'ai dit, ne se trouve pas dans la même position que les membres du gouvernement. Le gouvernement à tort ou à raison, a décidé de rechercher quelle était sa position au point de vue légal. La question fut soumise aux tribunaux. Après que le gouvernement a eu résolu d'obtenir une décision légale de la position qui lui était faite par cette question, il n'y a personne en cette chambre, pas un seul député comme est le chef de la gauche, bien qu'il occupe une position des plus importantes, il n'y a pas, dis-je, un député qui ne fut pas libre d'exprimer son opinion, et le fait est qu'un certain nombre de ses partisans de même qu'un certain nombre de partisans du gouvernement, ont exprimé leur opinion sur la question. Mais s'il était possible de trouver une excuse pour le silence gardé par le chef de la gauche, tant que la question a été devant les tribunaux, s'il pouvait alors prétendre que, la question étant soumise aux tribunaux, il ne pouvait être appelé à donner des conseils aux conseillers de Son Excellence et autre chose de ce genre, après la décision prononcée par le Conseil privé, il n'y a pas un de ses partisans dans l'ouest qui ait eu l'ombre d'un doute sur la question de savoir en quoi consistait son devoir, c'est-à-dire, d'exprimer immédiatement son opinion sur la solution à donner à cette question, si j'ai bien compris son opinion réelle, telle qu'elle découle d'une remarque faite vendredi dernier, il a à travers ses réticences et son indécision, manqué même son coup. S'il avait alors déclaré que le temps était venu d'adopter une législation remédiaire, il se serait fait des partisans. Je ne dis pas qu'il eût dû le faire.

Une VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. DAVIN : L'honorable député peut rire tant qu'il voudra, je vais montrer par le discours prononcé vendredi dernier par le chef de la gauche quelles paraissent être ses idées sur la question. S'il avait alors pris une décision—je parle ici des résultats politiques, et naturellement nous ne pouvons pas supposer qu'il aurait agi ainsi si telle n'avait pas été son opinion—mais parlant en qualité de critique et examinant sa conduite au point de vue politique, il aurait eu le mérite de forcer la main au gouvernement et cela lui aurait fait du bien dans la province de Québec, bien que le gouvernement n'eût pu adopter une autre ligne de conduite que celle qu'il a adoptée. Qu'en serait-il résulté ? Il eût eu la même chance que le gouvernement dans Ontario et dans l'ouest. Quelle est sa position ? Poursuivant toujours mon rôle de critique, je dis qu'il doit faire l'une ou l'autre de trois choses : il doit approuver ce que le gouvernement a fait, ou bien aller encore plus loin que lui, et perdre ses chances dans Manitoba, Ontario et l'ouest ; ou bien il lui faut se prononcer en faveur des droits provinciaux, et alors il se tué dans la province de Québec. L'honorable député a l'air de fuir une expression d'opinion, a l'air d'éviter de se prononcer, bien que plusieurs de ses partisans les plus en vue aient exprimé leur opinion, et bien qu'une opinion autorisée venant de lui en ce moment